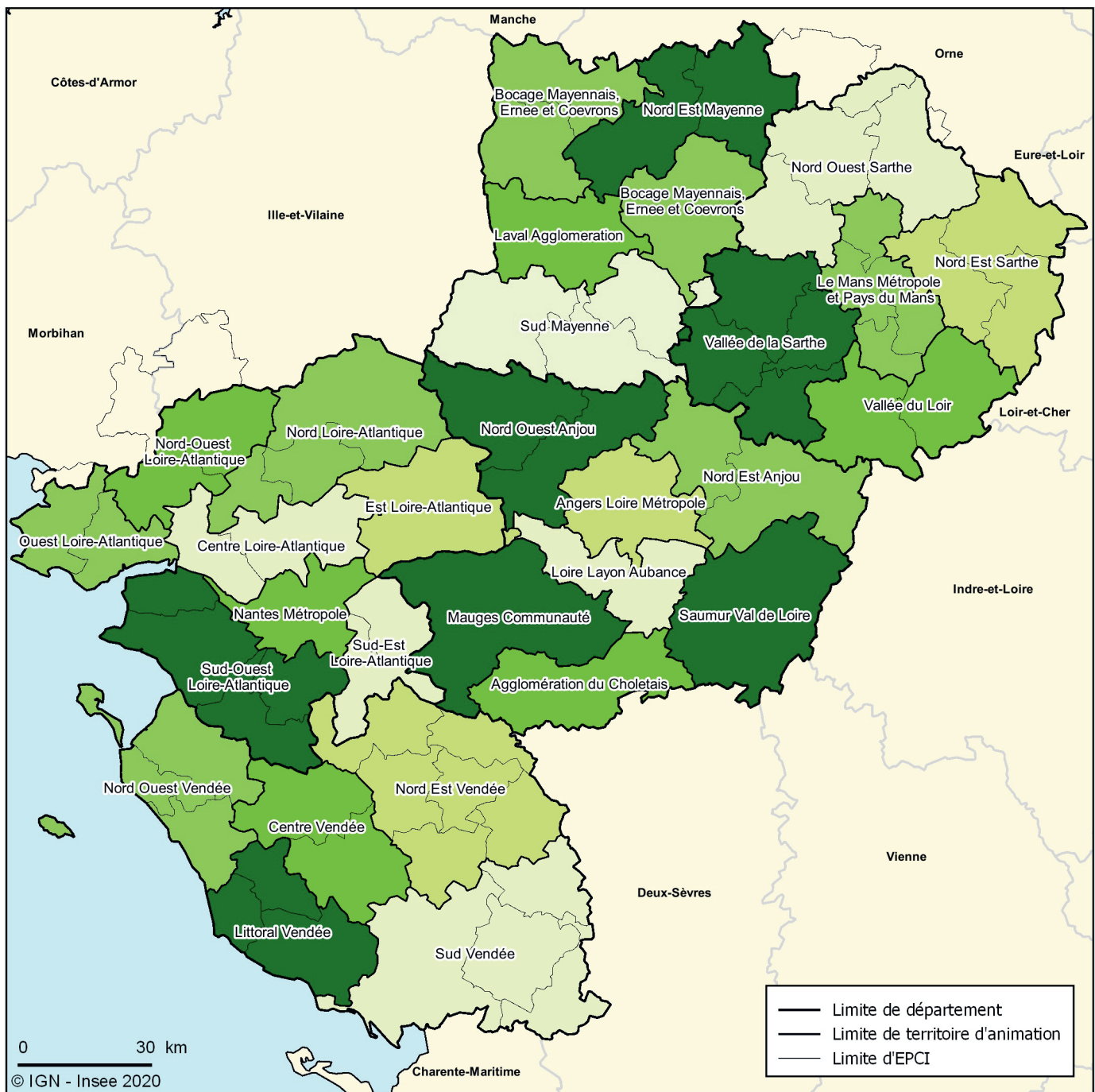


29 territoires d'animation de l'Agence régionale de santé



Territoires d'animation de l'Agence régionale de santé

Objectifs

Les territoires d'animation servent à la mise en œuvre du Projet Régional de Santé et la stratégie nationale de santé sur le territoire avec trois objectifs :

- porter une vision intégrée, transversale et systémique des enjeux du territoire ;
- impulser et co-construire avec les acteurs au niveau infra-départemental des réponses facilitant les parcours de vie et de santé des populations ;
- promouvoir des environnements et des comportements favorables à la santé.

Historique

La région est découpée en 29 territoires d'animation, définis par l'Agence régionale de santé (ARS) dans le cadre de l'élaboration du second projet de santé (2018-2022). Ils correspondent à des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

ou à des groupes d'EPCI (découpage au 1^{er} janvier 2020). Les communes des régions limitrophes faisant partie d'un EPCI ligérien sont exclues des territoires d'animation (par exemple, la partie bretonne de la communauté d'agglomération de Redon).

À l'inverse, les communes des Pays de la Loire qui font partie de l'intercommunalité d'une autre région sont parfois intégrées dans un territoire d'animation plus vaste (par exemple, la partie ligérienne de la communauté urbaine d'Alençon). ■

1 Les cinq territoires d'animation les plus peuplés et les moins peuplés dans les Pays de la Loire

Code	Libellé	Population en 2017
44_01	Nantes Métropole	646 522
49_01	Angers Loire Métropole	296 390
72_03	Le Mans Métropole et Pays du Mans	263 333
44_03	Ouest Loire-Atlantique	192 372
85_04	Nord-Est Vendée	179 180
49_06	Nord-Est Anjou	63 239
44_08	Nord-Ouest Loire-Atlantique	56 628
49_07	Loire Layon Aubance	56 253
53_02	Nord Est Mayenne	52 953
72_01	Vallée du Loir	47 128

Sources : Insee, RP 2017.